



République Française
Département de l'Aude
COMMUNE DE LAPRADE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Séance du 21 février 2022</u>	
Nombre de conseillers: En exercice: 7 Présents: 7 Votants: 7 Absent(s): 0 Procuration(s): 0 Date de convocation: 14 février 2022 Date d'affichage: 14 février 2022	L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur David ALBERT (Maire). Présents : David ALBERT, Sébastien ROLAND, Hélène FABRE, Stéphane AÏDANI, Lionnel ANDRIEU, Bruno CONTESSOTTO, Jacques THOMANN Représenté(s) : Excusé(s) : Absent(s) : Secrétaire de séance: THOMANN Jacques

DE_2022_10 - Objet : Modification du PLU de CUXAC-CABARDES – Aménagement des abords du lac de Laprade Basse.

Le Conseil municipal, Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-8, L.153-15, L.153-16 et R.153-5 ;

Vu le projet de Modification du PLU de la commune de CUXAC-CABARDES adressé à la commune en date du 21 décembre 2021 pour avis en tant que personne publique associée,

Considérant que le projet de modification du PLU concerne l'aménagement des abords du lac de Laprade Basse

Considérant qu'il est situé en zone N du plan de zonage actuel, la modification porte sur la création d'un secteur Nlac au plus près des limites du projet, d'une superficie de 0.7 ha. (Parcelles section A n°120. 394, 441, 483 et 484. Le projet vise au développement d'activités nautiques (voile) et d'une zone de baignade sur le lac de Laprade Basse. Il prévoit :

- Aménagement de la voirie, de zones de stationnement et d'une aire de retournement.
- Création de deux bâtiments (sanitaires et poste de secours).
- Aménagement de cheminements.
- Aménagement d'une plage associée à une zone de baignade et d'une base de voile sur les berges du lac

Après en avoir écouté l'exposé et débattu, les membres du Conseil Municipal,

Décident à l'unanimité des membres présents de ne pas s'opposer au projet de modification du PLU de la commune de CUXAC-CABARDES consistant à l'aménagement des abords du lac de Laprade Basse tant que projet ne nuira pas à la sécurité, à l'ordre et au respect de l'environnement.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25 février 2022
et publié ou notifié
le 25 février 2022

Fait à Laprade, le 25 février 2022
Monsieur le Maire
David ALBERT

